



Compte-rendu de l'audioconférence DDFIP 77 et organisations syndicales du vendredi 30 octobre 2020

Situation Covid-19 :

8 cas avérés

9 cas contact

Aucun cas grave

Issue favorable des clusters

Référente Covid-19 pour la Direction : Martine ROUX ;

Le Directeur a annoncé qu'il n'y avait pas de plan de continuité de l'activité (PCA) ; les missions de service public sont maintenues, par conséquent les missions DGFIP seront exercées dans leur intégralité.

Attestation de déplacement : utilisation de la carte professionnelle ; cependant une attestation a été mise en ligne sur Ulysse le jour même si besoin.

Télétravail (TT) : le TT est toujours limité en raison du manque d'équipement. Il n'est pas attendu une nouvelle livraison d'ordinateurs.

Mais déploiement, d'ici 15 jours de 200 TINY (avec livraison d'un écran (mais pas assez d'écrans disponibles), d'un clavier, d'une souris et d'une connexion à la box WIFI perso).

Le partage des portables (pour 2 agents) est envisagé.

Plus de 700 personnes travailleront donc en TT (soit 50 % de l'effectif).

Les priorités pour le TT sont les mêmes (agents vulnérables/fragiles, agents utilisant les transports en commun).

La Direction a effectué un sondage qui a révélé que les collègues en TT souhaitent continuer à venir quelques jours en présentiel.

S'agissant des 5 jours de TT annoncés par le Directeur Général, la Direction ne veut pas contraindre les agents à Travailler 5 jours, sauf agents vulnérables.

La CGT a souligné que le message du DG préconisait bien un TT de 5 jours.

La Direction a précisé que le décret du 29/08 (décret qui avait réduit les critères de vulnérabilité à la Covid-19) étant suspendu, les agents fragiles **pouvaient** demander à télétravailler 5 jours. Elle a réitéré qu'elle ne veut pas contraindre les agents car, eux-mêmes demandaient à être en présentiel.

La CGT a demandé si les agents concernés devaient en faire la demande.

La Direction a précisé qu'elle fera un recensement des agents concernés et définira les modalités avec eux (50 agents seraient concernés).

Autorisation spéciale d'absence (ASA) : il n'y aura plus d'ASA. L'agent sera placé en TT. Par exemple, l'agent dont l'école ou la classe de son enfant est fermée, sera équipé pour télé travailler.

La CGT a indiqué que la direction n'a pas suffisamment d'équipement comment pourra-t-elle fournir un ordinateur dans cette situation ?

La Direction a répondu (sur le bout de lèvres), que dans cette situation l'agent sera mis en ASA le temps de l'équiper.

Aménagement des horaires : possibilité d'aménagement des horaires pour les personnes utilisant les transports en commun.

La CGT a demandé si les agents utilisant les transports en commun, en TT, bénéficieront également d'un aménagement des horaires lors de leur présence dans le service.

La réponse est oui , ces agents se rapprocheront de leur chef de service : arrivée plus tôt ou départ plus tard (par exemple 19h30) mais pas de compensation d'horaires possible si le module horaire journalier n'est pas respecté.

Accueil : maintien de l'accueil généraliste mais l'accueil sur rendez-vous sera à privilégier.

La présence des vigiles est maintenue.

Si l'accueil est important, les contribuables seront redirigés pour la prise d'un RDV ; ce sera le rôle du vigile de filtrer et de remettre un flyer à l'usager (*comme celui qui a été délivré lors de la campagne sur le revenu ; l'usager indiquait son numéro de téléphone afin que le service le rappelle*).

Il est laissé toute latitude au chef de service pour organiser l'accueil du SIP.

La CGT a souligné que cette solution ne devait pas être un prétexte pour augmenter la charge de travail de l'accueil et élargir les plages horaires de l'accueil sur RDV , et a demandé si une rotation des agents à l'accueil pouvait être envisagée.

Pour le Directeur, des RDV pourront être pris par exemple que le matin, ainsi l'après-midi, les agents pourront se consacrer à d'autres tâches. Une rotation pouvait être envisagée mais ce sera le chef de service qui organisera l'accueil : « il aura carte blanche ».

Lieux de restauration : ouverture maintenue, comme le RIAM de Melun, ouvert les 4 semaines du confinement : la Direction n'a aucune information concernant le site de Meaux.

Des directives précises sont attendues concernant la restauration (indemnités repas ou panier repas par exemple).

La CGT a demandé si les agents pouvaient continuer à manger sur leur poste de travail.

Réponse : oui.

La CGT a demandé si les prestations de ménage renforcé continuaient.

Réponse : oui ; et désinfection du bureau lors de la contamination d'un agent car la Direction reconnaît son insuffisance en la matière, et veut s'améliorer pour agir rapidement lors de la désinfection d'un bureau.

Pour conclure, le mot d'ordre de la Direction est « plus de souplesse possible ».

La Direction a annoncé qu'un CHSCT se réunira le mardi 3 novembre matin, en audioconférence.

De plus, à la demande des organisations syndicales du 77, le prochain comité technique (6 novembre) qui doit examiner le NRP se tiendra exceptionnellement en présentiel (seuls les titulaires ou les suppléants avec voix délibérative siégeront pour limiter le présentiel ; l'audioconférence est maintenue pour le reste des élus).